

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

10 juillet 2023

DELIBERATION

Programme 503 - Innovation et économie de la connaissance

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 30 juin 2023 s'est réunie le 10 juillet 2023, sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 22_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 30 juin 2022 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

Les groupes « Breizh a-gleiz » et « Les Écologistes de Bretagne » s'abstiennent sur les aides apportées à la SATT Ouest Valorisation, et votent contre l'aide à ADRIA.

Le groupe « Les Écologistes de Bretagne » vote également contre les projets d'investissements des plateformes COMPOSITIC et SUNI.

En section d'investissement :

- **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de **533 232 €** pour le financement des 9 opérations figurant en annexe (chapitre 909) ;

- **d'EMETTRE** les titres de perception à titre provisionnel conformément au tableau suivant :

Dossier	Délibérations	Montant de l'aide	Montant versé	Montant du titre à émettre
Dossier n°17007616 ACKLIO Cesson-Sévigné (35) Objet : « Création d'un poste de directeur opérationnel dans l'entreprise »	n°17_0201_08 du 4 décembre 2017 n°20_COVID19_01 du 23 mars 2020	60 000 €	60 000 €	20 000 €

Dossier n°18006414 COPEEKS Lannion (22) Objet : « Création d'un poste de responsable commercial »	n°18_0201_08 du 3 décembre 2018 n°20_COVID19_01 du 23 mars 2020	38 500 €	38 500 €	18 809,59 €
---	--	----------	----------	--------------------

En section de fonctionnement :

- **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de **544 945 €** pour le financement des 8 opérations figurant en annexe (chapitre 939) ;
- **d'APPROUVER** les termes de la Convention-cadre d'Objectifs et de Moyens entre la SATT Ouest Valorisation et la Région Bretagne 2023-2025 ;
- **de MODIFIER** le bénéficiaire conformément au tableau suivant :

Opération Décision initiale		Montant de la subvention	Nouveau bénéficiaire Nom Localisation	Au lieu de Nom Localisation
N°23002550 Soutien à l'organisation du CONNECTATHON 2023 dans le cadre de la semaine européenne de la e-santé	Délibération n°23_0503_03 du 15 mai 2023	20 000 €	INTEROP' SANTE Paris (75)	AGENCE DU NUMERIQUE EN SANTE (ANS) Paris (75)

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD



Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 10 juillet 2023
Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée
Programme : PR0503 - Innovation et économie de la connaissance
Chapitre : 909

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Affiché le
ID : 035-233500016-20230710-23_0503_05-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Montant Proposé (en Euros)
ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE RENNES 35170 BRUZ	23003932	Programme d'Investissements dans le cadre du projet CPER Industrie du Futur (SUNI)	400 000,00	20,00	80 000,00
ADRIA DEVELOPPEMENT 29196 QUIMPER	23003953	Projet d'investissements BIOALTERNATIVES 2022-2023 (CPER/FEDER)	370 000,00	20,00	74 000,00
UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD 56321 LORIENT	23003955	Projet d'investissements de la plateforme COMPOSITIC (CPER/FEDER)	280 000,00	20,00	56 000,00
UNIVERSITE DE RENNES 35042 RENNES	23001199	Microbiote végétal et molécules cosmétiques actives : développer une nouvelle compréhension de l'importance du microbiote des plantes dans la production de molécules actives importantes dans l'industrie cosmétique	125 140,00	80,00	100 112,00

Total : 310 112,00

Nombre d'opérations : 4

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 23_0503_05



**Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 10 juillet 2023
Opération(s) nouvelle(s)**

**Programme : PR0503 - Innovation et économie de la connaissance
Chapitre : 909**

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230710-23_0503_05-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Type	Montant Proposé (en Euros)
TOUTENVELO 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	23003764	Proposer le premier châssis de remorque pour vélo de 180 x 80cm de dimensions utiles avec une charge utile de 300kg équipé d'un système de freinage à inertie à disques hydraulique	Avance remboursable	81 120,00
ATOUT NAUTIC 35800 DINARD	23003858	Développement d'une solution de surveillance connectée pour les bateaux de plaisance	Avance remboursable	52 000,00
KIRAE 35000 RENNES	22004568	Recrutement d'un Business Developer	Avance remboursable	30 000,00
LE BEAU GUEULETON 29000 QUIMPER	23003757	Recrutement d'un Directeur commercial	Avance remboursable	30 000,00
Y2M 22190 PLERIN	23003759	Recrutement d'un cadre commercial	Avance remboursable	30 000,00

Total : 223 120,00

Nombre d'opérations : 5

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 23_0503_05

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Affiché le
ID : 035-233500016-20230710-23_0503_05-DE

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 23_0503_05



Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 10 juillet 2023
Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée
Programme : PR0503 - Innovation et économie de la connaissance
Chapitre : 939

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Affiché le
ID : 035-233500016-20230710-23_0503_05-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Montant Proposé (en Euros)
SATT OUEST VALORISATION SAS 35708 RENNES	23004050	Soutien au programme régional de maturation de la SATT Ouest Valorisation (2023-2025)	1 200 000,00	16,67	200 000,00
ASSOCIATION POLE CRISTAL 22100 DINAN	23003947	Projet de ressourcement 2023 - MCPACO1	211 764,00	40,00	84 706,00
BZHUNT EXPLOITATION 29860 LE DRENNEC	23003775	Développement de l'automatisation de la sonde d'attaque de cybersécurité "Néo"	98 718,00	50,00	49 359,00
EQOLUX 22240 PLEVENON	23003861	Développement d'un score environnemental rattaché aux produits et aux fournisseurs pour renforcer l'expérience d'achat durable sur la plateforme Egolux	75 200,00	65,00	48 880,00
OUIVU 35510 CESSON SEVIGNE	23003760	Développement d'une V2 de la plateforme de prise de rendez-vous OUIVU, dédiée aux audioprothésistes et aux opticiens	18 750,00	80,00	15 000,00
MADE IN BADEN 56870 BADEN	23003763	LOVE X GEAR : application mobile d'échanges et de rencontres dédiée aux musiciens	15 000,00	80,00	12 000,00

Total : 409 945,00

Nombre d'opérations : 6

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 23_0503_05



**Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 10 juillet 2023
Opération(s) nouvelle(s)**

**Programme : PR0503 - Innovation et économie de la connaissance
Chapitre : 939**

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Affiché le

ID : 035-233500016-20230710-23_0503_05-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Type	Montant Proposé (en Euros)
SATT OUEST VALORISATION SAS 35708 RENNES	23003969	Programme d'actions 2023 visant à renforcer les activités de valorisation de la recherche publique en Bretagne en lien avec la S3 bretonne	Subvention globale	120 000,00
CLUSTER ALGUES BRETAGNE 29200 BREST	23003972	Accompagnement du développement économique de la filière algues sur le territoire de la Bretagne	Subvention globale	15 000,00

Total : 135 000,00

Nombre d'opérations : 2

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 23_0503_05

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Affiché le
ID : 035-233500016-20230710-23_0503_05-DE

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

Délibération n° : 23_0503_05